
Rapport de surveillance des prix de l'essence en Gaspésie

Le 19 décembre 2019

Table des matières

1. Contexte	5
2. Méthodologie	5
3. Rôle de la Régie quant aux prix des produits pétroliers.....	5
4. Évolution des prix en Gaspésie.....	7
5. Portrait du marché de l'essence en Gaspésie	12
6. Comparaison des prix avec ceux d'une région similaire	15
7. Conclusion	18
Annexe 1 –Copie des résolutions et des demandes reçues	19

1. Contexte

Le présent rapport fait suite à la réception, par la Régie de l'énergie (la Régie), de sept résolutions provenant des Conseils municipaux de la Ville de Gaspé, de Saint-Siméon et de Carleton-sur-Mer, ainsi que des Conseils des MRC du Rocher-Percé, de la Côte-de-Gaspé, de Bonaventure et de la Haute-Gaspésie, demandant une surveillance accrue, par la Régie, des prix de l'essence en Gaspésie. Ces résolutions ont été reçues entre le 15 octobre et le 20 novembre 2019.

Le rapport dresse un portrait du marché de l'essence en Gaspésie, pour chacun des secteurs des MRC concernées¹.

2. Méthodologie

La Régie collige les prix de l'essence dans toutes les régions du Québec et procède à deux types de relevés : sur une base quotidienne, le [Relevé quotidien des prix de l'essence](#) (le RQE) et, sur une base hebdomadaire, le [Bulletin d'information sur les prix des produits pétroliers](#) (le Bulletin). Sur le total des 83 essenceries de la Gaspésie, l'échantillon habituel des essenceries sondées pour le RQE est de 10 et de 33 pour le Bulletin.

Le rapport explique d'abord le rôle de la Régie quant aux prix et aux pratiques commerciales des produits pétroliers, puis présente l'évolution des prix de l'essence en Gaspésie. Ainsi, les prix de la Gaspésie sont comparés à ceux d'autres secteurs ou régions, d'abord sur un historique de cinq ans, puis sur la base des derniers mois seulement. Une attention particulière est portée à la Ville de Gaspé, tel que demandé par le Conseil municipal de la Ville de Gaspé². Un portrait du marché de l'essence en Gaspésie est présenté, puis la Régie compare les prix de la Gaspésie à ceux d'une région similaire.

3. Rôle de la Régie quant aux prix des produits pétroliers

La Régie a été créée en 1996, alors que le gouvernement du Québec était préoccupé par la situation du marché de l'essence. Au moment de sa création, le gouvernement a confié à la Régie un mandat et des pouvoirs en matière de surveillance des prix des produits pétroliers. C'est donc depuis sa création que la Régie surveille les prix des produits pétroliers et renseigne les consommateurs à cet égard.

Pour remplir son rôle de surveillance des prix des produits pétroliers, la Régie recueille et publie des données relatives aux carburants vendus au détail dans les essenceries des diverses régions du Québec. Ainsi, la Régie :

- collige et publie des données sur le prix de l'essence ordinaire, de l'essence super et du carburant diesel;
- recueille et publie des données relatives au prix du mazout léger vendu au détail au Québec;
- recueille, auprès des terminaux québécois, les prix des carburants et du mazout léger vendus à la rampe de chargement à Montréal, depuis le 30 juin 2017³.
- peut enquêter de son propre chef, ou à la demande du Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, sur les prix, les taxes et les droits qui ont été exigés pour des produits pétroliers⁴.

¹ Pour les fins de cette étude, les données relatives aux Îles-de-la-Madeleine sont parfois exclues des analyses, afin de ne pas en influencer les résultats.

² Voir l'annexe 1 - Copie des résolutions et demandes reçues.

³ En vertu de l'article 58.1 de la [Loi sur la Régie de l'énergie](#) (LRLQ, R-6.01).

⁴ En vertu des articles 55 à 58 de la [Loi sur la Régie de l'énergie](#).

La Régie procède à des relevés quotidiens des prix de l'essence dans les 17 régions administratives du Québec. Elle analyse ponctuellement toutes les situations qui sont portées à son attention. En se basant sur les faits, la Régie peut se prononcer sur le prix de l'essence pour certaines régions particulières, et peut, au besoin, informer toute personne qui en fait la demande sur le prix des produits pétroliers. Toutes les publications de la Régie en matière de produits pétroliers sont disponibles dans la section [Produits pétroliers](#) de son site internet.

Chaque semaine, la Régie publie une évaluation de ce qu'il en coûte pour vendre au détail l'essence et le carburant diesel, en fonction des éléments définis à l'article 67 de la [Loi sur les produits pétroliers](#)⁵ (la LPP). Cette évaluation est désignée par l'expression *Prix minimum estimé* (le PME). La Régie publie le *PME essence ordinaire*, le *PME essence super*, et le *PME carburant diesel*. Le PME est en vigueur du mardi à 0 h 00 au lundi suivant à 23 h 59.

Suivant l'Arrêté ministériel du 2 juin 2017⁶, le prix minimal à la rampe de chargement que doit utiliser la Régie pour le calcul du PME est celui qui est publié dans le périodique [Prix minimaux à la rampe de chargement de Montréal - Régie de l'énergie](#). Ce prix inclut les frais relatifs à la Quote-part annuelle payable à Transition énergétique Québec (TEQ), ainsi que les frais relatifs au Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission (le SPEDE). Il est publié le vendredi de la semaine précédant l'entrée en vigueur du PME.

Le PME représente une estimation des coûts que doit supporter un détaillant pour vendre son carburant. Conformément à la LPP, la marge du détaillant n'est pas incluse dans le PME. Bien que son calcul découle de la LPP, le PME n'est publié qu'à titre indicatif et sert notamment à établir une balise en regard d'une éventuelle présomption de pratique abusive pour l'application de l'article 67 de la LPP. La Régie publie à chaque vendredi cette estimation, qui sert d'indicateur pour permettre un recours légal par un détaillant qui soupçonnerait un autre détaillant de pratique commerciale déloyale en vendant de l'essence à un prix inférieur à son prix coûtant. Les détaillants utilisent aussi cette donnée comme référence afin d'établir leur prix de vente.

Tel que défini à l'article 67 de la LPP, le PME est composé des éléments suivants :

- a) le prix minimal à la rampe de chargement;
- b) le coût minimal de transport du produit;
- c) les taxes fédérales et provinciales;
- d) le montant fixé par la Régie au titre des coûts d'exploitation, lorsqu'applicable.

La Régie rend également des décisions afin d'établir le montant au titre des coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel, aux fins de l'application de la LPP par le gouvernement du Québec. La Régie a également le pouvoir de juger de l'opportunité d'inclure le montant fixé au titre des coûts d'exploitation dans le PME d'une région spécifique, pendant une période donnée. Dans le calcul du PME, ce montant, qui n'est pas systématiquement inclus, apparaît dans la colonne « Inclusion ». Il est ajouté sur décision de la Régie seulement, et uniquement pour le secteur visé par une demande d'inclusion.

Par contre, le gouvernement du Québec n'a pas confié à la Régie le mandat, ni les pouvoirs, d'intervenir si le prix de l'essence est trop élevé dans une région ou une ville particulière. L'article 68 de la LPP prévoit l'établissement d'un prix maximum pour l'essence ou le diesel, mais seul le Ministre de l'énergie et des Ressources naturelles du Québec peut appliquer cette disposition.

⁵ [Loi sur les produits pétroliers \(LRLQ, P-30.01\)](#).

⁶ [Arrêté du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en date du 2 juin 2017](#).

La Régie n'a donc aucun pouvoir sur :

- les fluctuations des prix de l'essence et du diesel;
- la fixation d'un prix maximum pour l'essence ou le diesel;
- les taxes fédérales et provinciales applicables; et
- les questions de concurrence.

Toutes ces questions relèvent d'autres instances. Par exemple, la vente des produits pétroliers, incluant l'essence et le diesel est assujettie à la [Taxe d'accise fédérale](#), dont l'Agence du revenu du Canada est responsable, ainsi qu'à différentes taxes, à taux variables selon les régions du Québec, qui relèvent de [Revenu Québec](#). Pour leur part, les pratiques commerciales des détaillants de produits pétroliers sont soumises aux dispositions de la [Loi sur la concurrence](#)⁷, administrée par le [Bureau de la Concurrence Canada](#).

4. Évolution des prix en Gaspésie

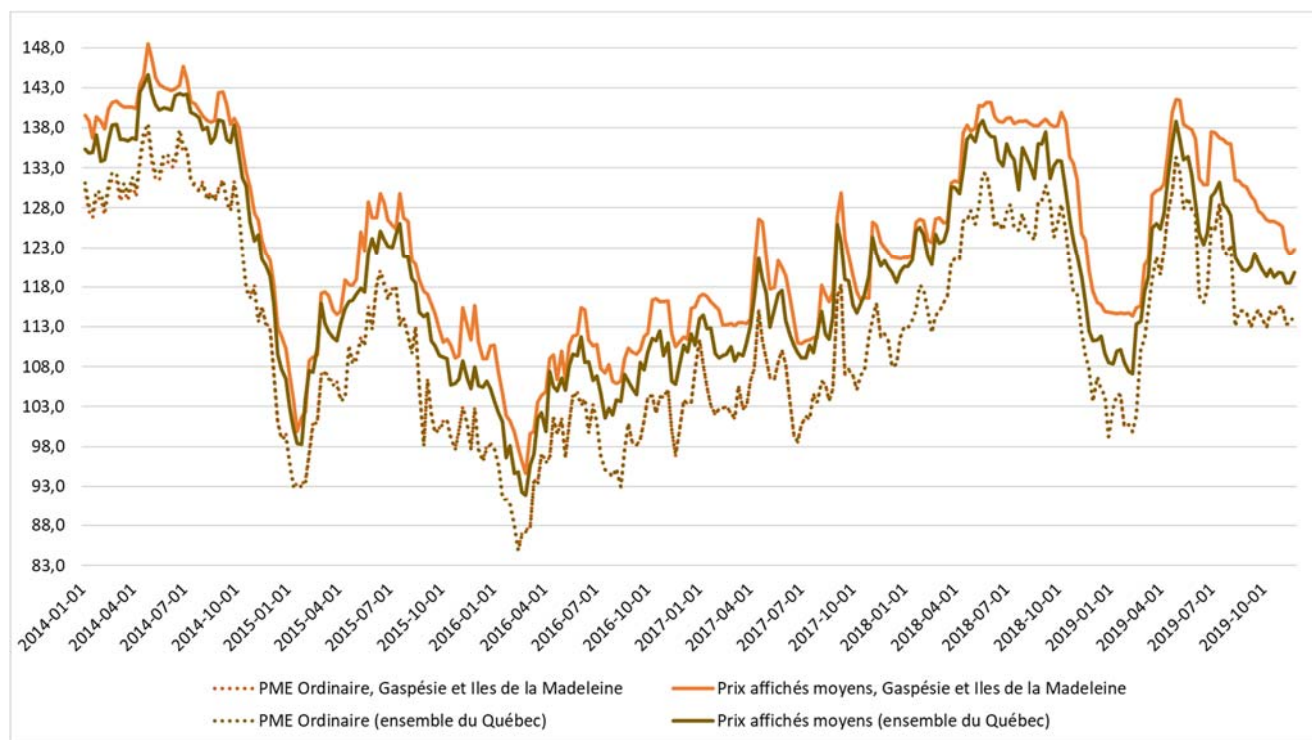
La Régie constate que les prix de l'essence ordinaire dans la région de la Gaspésie⁸ ont beaucoup fluctué au cours des cinq dernières années, suivant la tendance des prix pour l'ensemble du Québec⁹. Le graphique 1, qui suit, présente l'évolution des prix affichés en Gaspésie et pour l'ensemble du Québec, en comparaison avec le PME calculé par la Régie. Ce graphique permet d'observer un certain rebondissement des prix au début de 2019, après une diminution de ceux-ci à la fin de 2018. Les prix affichés de l'essence en Gaspésie suivent la courbe de mouvements du PME. Ce graphique indique que, sur une longue période, les PME de la Gaspésie et de l'ensemble du Québec sont similaires.

⁷ [Loi sur la concurrence](#) (L.R.C. (1985), ch. C-34).

⁸ Pour des fins statistiques, le secteur des îles-de-la-Madeleine est exclu de la moyenne de la région 11, afin d'éviter une surestimation de la moyenne des prix.

⁹ Pour des fins statistiques, la région du Nord du Québec est exclue de la moyenne du Québec, afin d'éviter une surestimation de la moyenne des prix.

Graphique 1 : Prix affichés versus PME
Gaspésie et ensemble du Québec 2014 à 2019, à ce jour



Source : Régie de l'énergie

Les marges de détail sont estimées à partir de la différence entre le prix de l'essence vendue et le PME estimé par la Régie, excluant les taxes. Ces marges sont également appelées « *écarts hors taxes* ». À cet égard, bien que les prix aient suivi une tendance très similaire à ceux de l'ensemble du Québec, les écarts hors taxes de la région de la Gaspésie sont nettement supérieurs à ceux du reste du Québec, comme en témoigne le Tableau 1, ci-après.

Tableau 1 : Prix affichés, PME et écarts hors taxes
Moyennes 2014 à 2019, en ¢/litre

(¢/litre)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne
Prix affichés moyens							
Gaspésie	134,5	115,3	107,4	116,3	130,3	126,7	121,7
Ensemble du Québec	134,2	112,8	104,9	115,0	128,0	122,6	119,6
Δ (différence)	0,3	2,5	2,5	1,3	2,3	4,1	2,1
PME moyens							
Gaspésie	126,1	104,1	97,1	105,8	119,3	115,9	111,3
Ensemble du Québec	126,9	105,0	98,1	106,9	120,5	117,0	112,3
Δ	(0,8)	(0,9)	(1,0)	(1,1)	(1,2)	(1,1)	(1,0)
Écarts hors taxes moyens							
Gaspésie	7,3	9,7	9,0	9,1	9,6	9,4	9,0
Ensemble du Québec	6,3	6,8	6,0	7,0	6,5	4,8	6,3
Δ	1,0	0,9	3,0	2,1	3,1	4,6	2,7

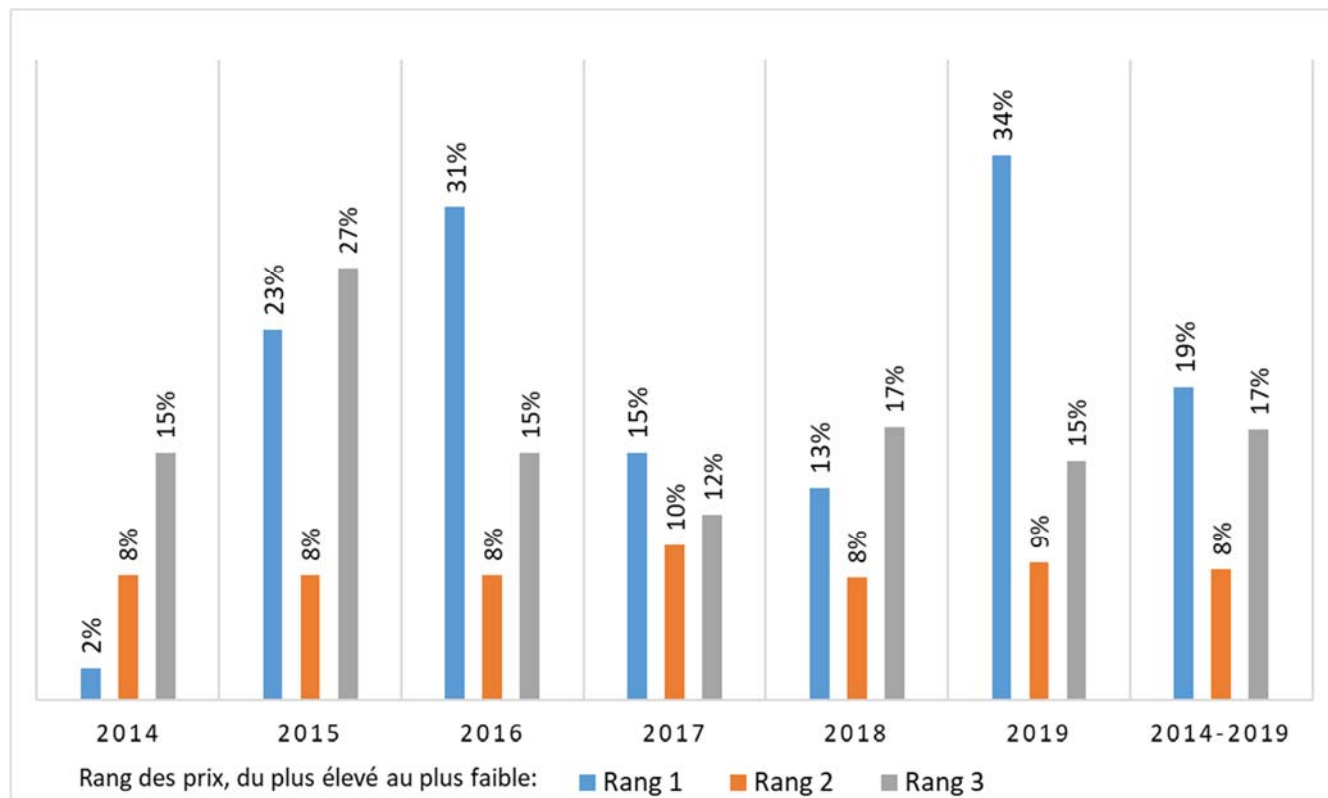
Source : Régie de l'énergie

C'est en 2019 que l'écart entre les prix affichés moyens en Gaspésie et ceux de l'ensemble du Québec s'est accentué, bien que les prix moyens en Gaspésie ont toujours été plus élevés que ceux du reste du Québec depuis les cinq dernières années. L'écart entre le PME de la Gaspésie et celui de l'ensemble du Québec demeure, quant à lui, stable pour les cinq années examinées.

Cependant, l'écart hors taxes (ou la marge des détaillants) de la Gaspésie est largement supérieur à celui de l'ensemble du Québec et ce, pour l'ensemble de la période. En effet, les détaillants d'essence de la Gaspésie profitent d'une marge de détail estimée d'environ 9,4 ¢/litre actuellement, comparativement à 4,8 ¢/litre pour l'ensemble du Québec, soit un écart de près de 100 % (96 %).

Le graphique 2, ci-après, montre qu'entre 2014 et 2019, la région de la Gaspésie est, dans 19 % des cas, la région affichant le prix de l'essence le plus élevé, par rapport aux autres régions du Québec. Pour l'année en cours, ce pourcentage s'élève à 34 % et cette tendance se poursuit depuis le mois d'octobre 2018.

Graphique 2 : Rang des prix de l'essence en Gaspésie par rapport au reste du Québec 2014 à 2019 (à ce jour)



Source : Régie de l'énergie

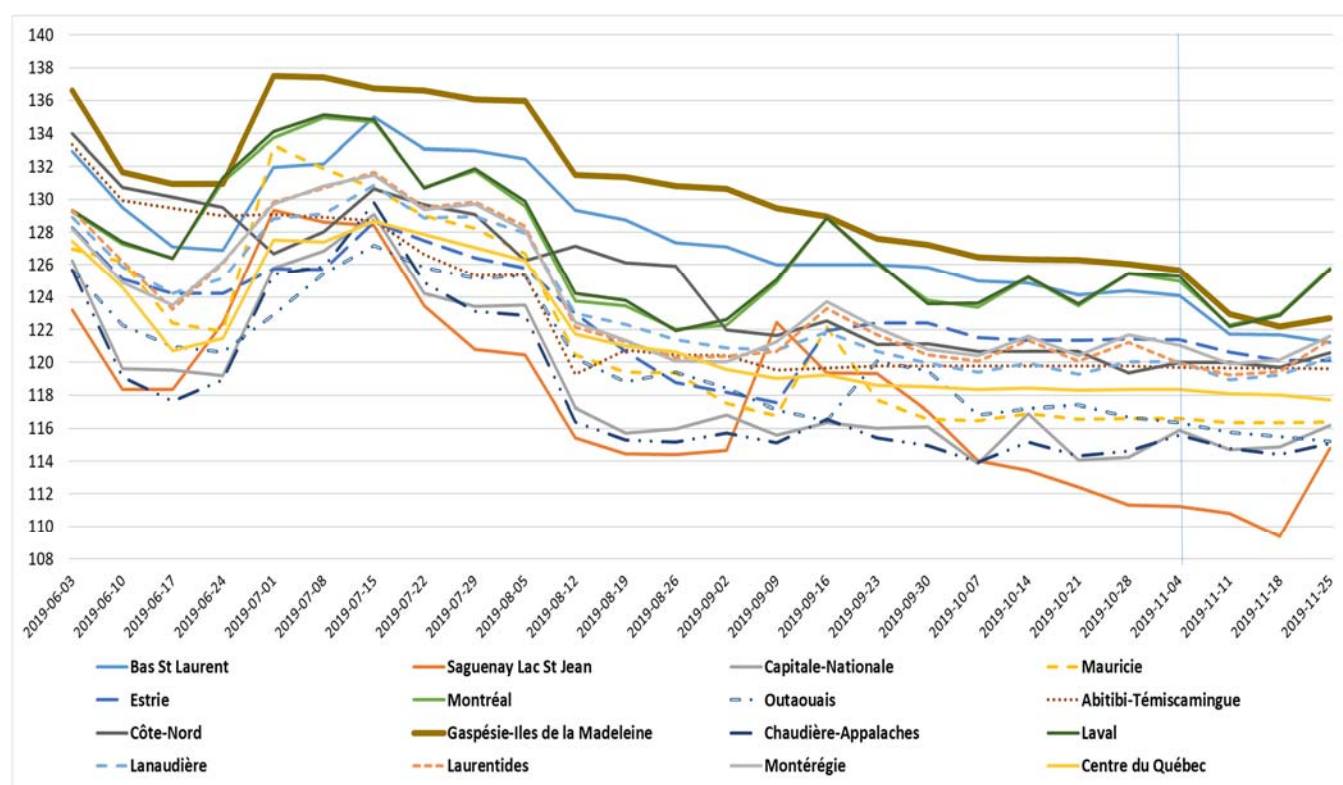
Au cours des six derniers mois de 2019, le prix de l'essence dans la région de la Gaspésie a été le plus élevé de toutes les régions du Québec, excluant la région du Nord du Québec, dont le statut est particulier¹⁰.

¹⁰ Région 10 – Nord du Québec.

Un détaillant d'essence qui s'estime lésé par les prix affichés par un autre détaillant, parce que ces prix sont inférieurs au seuil du PME, peut transmettre une mise en demeure à ce commerçant, le sommant de rétablir ses prix au niveau du PME. Or, la Régie constate qu'aucune mise en demeure ne semble avoir été transmise pour la région 11- Gaspésie –Îles-de-la-Madeleine au cours des 13 derniers mois. Ceci semble indiquer que les prix de l'essence avoisinent rarement le seuil du PME pour cette région.

Cependant, la Régie observe, tel que le montre le graphique 3, que depuis le début du mois de novembre 2019, le prix de l'essence de la région de la Gaspésie a diminué, poursuivant une tendance observée pour d'autres régions du Québec. Ce mouvement à la baisse semble avoir débuté au moment de l'initiation de l'exercice de surveillance accrue des prix de l'essence en Gaspésie.

Graphique 3 : Évolution des prix de l'essence ordinaire par région administrative
Entre juin et novembre 2019



Source : Régie de l'énergie, échantillon hebdomadaire.

Considérant que la demande de surveillance accrue des prix de l'essence transmise à la Régie par le conseil municipal de la Ville de Gaspé visait particulièrement la Ville de Gaspé, la Régie a porté une attention particulière à cette ville dans le cadre de son exercice.

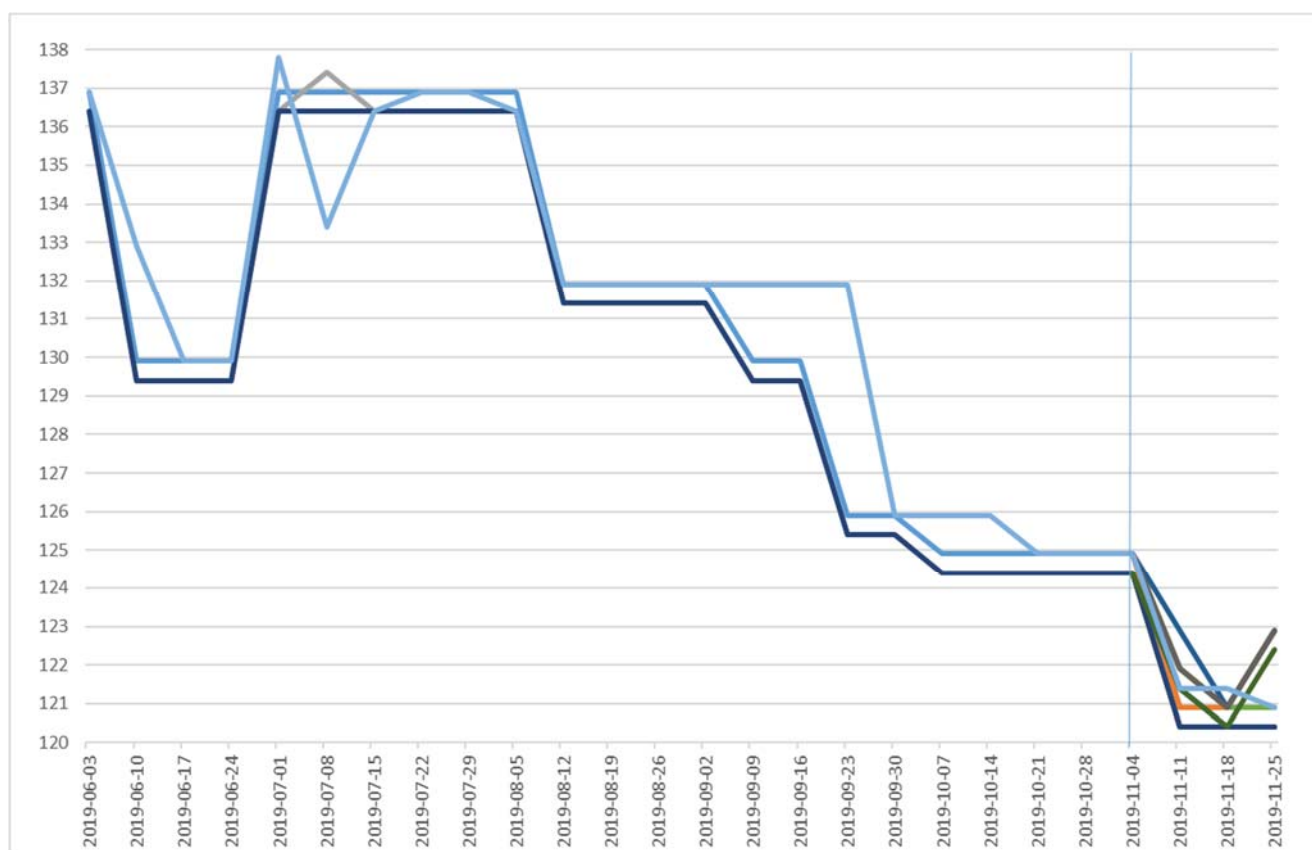
Ainsi, la Régie a augmenté, dès la semaine du 4 novembre 2019, l'échantillon des essenceries de la Ville de Gaspé, faisant passer cet échantillon de 2 à 13 essenceries pour la production du RQE, et de 4 à 13 essenceries pour la production du Bulletin.

Le graphique 4, qui suit, présente l'évolution, sur une base hebdomadaire, des prix de détail de l'essence de l'échantillon des essenceries de la Ville de Gaspé, entre le 3 juin et le 22 novembre 2019. Chaque courbe correspond aux prix d'une essencerie. Les données étant confidentielles, la Régie ne peut identifier les courbes. Aussi, comme plusieurs essenceries affichent le même prix, certaines courbes sont coïncidentes.

Les résultats démontrent qu'à partir du 4 novembre 2019, soit le moment où la Régie a augmenté son échantillon, les prix affichés sont en baisse. Il serait toutefois erroné de conclure que la baisse de prix observée pour la Ville de Gaspé soit liée uniquement à l'intervention de la Régie et à l'augmentation de l'échantillon de cette zone puisque, en moyenne, les prix de l'essence de l'ensemble des relevés de la Régie sont en baisse depuis le début novembre, pour toutes les régions du Québec. La baisse de prix observée à Ville de Gaspé suit donc la tendance du marché en général.

Par ailleurs, il semble que le prix de l'essence affiché à Ville de Gaspé suive une tendance « à plateaux », ce qui indique un certain délai dans les mouvements de prix, lié à un possible effet d'entraînement entre les détaillants.

Graphique 4 : Évolution des prix l'essence ordinaire des essenceries de la Ville de Gaspé
Entre le 3 juin 2019 et novembre 2019



Source : Régie de l'énergie, échantillon hebdomadaire¹¹

¹¹ Augmentation de l'échantillon de 4 à 13 essenceries, à partir du 4 novembre 2019.

5. Portrait du marché de l'essence en Gaspésie

Plusieurs raisons peuvent expliquer que les prix de l'essence diffèrent, même pour des essenceries d'un même secteur : la concurrence, la situation géographique et le niveau des taxes en sont les principales. En effet, dans certaines régions, le niveau des taxes peut différer, puisque les détaillants opérant dans certaines villes limitrophes à d'autres provinces ou états américains peuvent bénéficier de taxes moins élevées, ce qui leur permet d'afficher des prix plus bas. De plus, les particularités régionales, comme la densité de la population, la localisation des essenceries (par exemple, près des autoroutes) et le nombre de détaillants dans un même secteur, sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le prix de l'essence.

Afin de dresser un portrait du marché spécifique à la Gaspésie il est essentiel de quantifier certains paramètres pour chaque secteur de la région et de les comparer.

Certains paramètres sont des composantes du prix affiché, notamment les coûts de transport et les taxes. Les coûts de transport des essenceries de la région de la Gaspésie se situent entre 3 et 4 ¢/litre et sont plus élevés que pour la presque totalité des régions du reste du Québec. En contrepartie, les rabais de la taxe sur les carburants provinciale (la TCP) sont en moyenne de -4,65 ¢/l et une majoration de 1 ¢/litre s'applique¹². Considérant ces deux éléments, le niveau du PME pour la région de la Gaspésie devrait être d'un niveau similaire à celui de l'ensemble du Québec. Au plan du coût d'acquisition, aucun paramètre ne permet donc d'expliquer des prix affichés plus élevés.

**Tableau 2 : Prix affichés, PME et écarts hors taxes
Moyennes 2014 à 2019, en ¢/litre**

(¢/litre)	Région de la Gaspésie	Ville de Gaspé	MRC Avignon	MRC Bonaventure	MRC La Côte-de- Gaspé	MRC La Haute- Gaspésie	MRC Le Rocher- Percé	Ensemble du Québec
Coût minimum de transport	3,43	3,92	3,14	3,6	3,92	2,98	3,53	1,07
Rabais de la taxe TCP	-4,65	-4,65	-4,65	-4,65	-4,65	-4,65	-4,65	-1,16
Majorations de la taxe TCP	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,84
Prix affichés moyens	121,7	122,2	119,70	122,80	121,80	122,50	121,80	119,60
PME moyens	111,3	111,9	109,10	111,60	111,90	110,70	113,00	112,30
Écarts hors taxes moyens	9,0	9,00	9,20	9,70	8,60	10,30	7,70	6,30

Source : Régie de l'énergie

Le tableau 3, qui suit, présente différents paramètres et statistiques permettant de mieux cibler le marché des essenceries des différents secteurs de la Gaspésie et de le comparer à l'ensemble du Québec. Ainsi, les 83 essenceries de la région de la Gaspésie, sans les Îles-de-la-Madeleine, desservent 88 500 habitants, ce qui correspond à 5,4 essenceries par 5 000 habitants, comparativement à l'ensemble du Québec où l'offre de service est de 1,7 essenceries par 5 000 habitants¹³. Il y a donc plus de 3 fois plus d'essenceries par habitant en Gaspésie que pour l'ensemble Québec. De plus, la majorité des essenceries de la Gaspésie suivent le modèle commercial « en achat de carburant » et ne sont pas affiliées à un centre de prix. Ces essenceries étant de type « indépendantes », elles déterminent elles-mêmes leur prix en suivant le cours du marché. Enfin, 47 % des essenceries de la région de la Gaspésie vendent moins de 1 ML/année, pour un volume de vente annuel d'environ 1,2 ML/essencerie, comparativement à 2,9 ML/essencerie pour l'ensemble du Québec.

¹² Les rabais et majorations de taxes sont établies par Revenu Québec. Principalement, un taux réduit s'applique aux régions frontalières, périphériques ou spécifiques. Un taux majoré s'applique à l'essence livrée sur le territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et celui de la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. [Taux de la taxe sur les carburants, Revenu Québec.](#)

¹³ [Portrait du marché québécois de la vente au détail - Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2016](#), p. 33 et 35.

Tableau 3 : Portrait du marché de Ville de Gaspé, de la région de la Gaspésie et de l'ensemble du Québec Au 31 décembre 2016

		Ville de Gaspé	Reste de la Gaspésie ²	MRC Avignon	MRC Bonaventure	MRC La Côte-de-Gaspé	MRC La Haute-Gaspésie	MRC Le Rocher-Percé	Total Gaspésie ³	Reste du Québec ⁴	
Nombre total d'essenceries		17	66	17	16	21	10	19	83	2 767	
Nombre d'essencerie par 5000 habitants		5.7	5.4	6.8	4.5	6	4.4	5.5	5.4	1.7	
Modèle commercial¹	Atelier mécanique	Nbr	9	23	7	5	12	3	5	32	436
		%	53%	35%	41%	31%	57%	30%	26%	39%	16%
	Dépanneur	Nbr	10	40	8	11	11	7	13	51	2 189
		%	59%	61%	47%	69%	52%	70%	68%	61%	79%
	Site en achat de carburant	Nbr	12	51	15	10	16	6	16	64	1 270
		%	71%	77%	88%	63%	76%	60%	84%	77%	46%
	Site avec carburant en consigne	Nbr	2	10	1	4	2	3	2	12	945
		%	12%	15%	6%	25%	10%	30%	11%	14%	34%
	Libre-service	Nbr	6	26	4	8	7	4	9	32	2 001
		%	35%	39%	24%	50%	33%	40%	47%	39%	72%
Avec service	Nbr	11	39	13	7	14	6	10	50	782	
	%	65%	59%	77%	44%	67%	60%	53%	60%	28%	
Non-affilié à un centre de prix	Nbr	12	47	13	9	15	7	15	59	945	
	%	71%	71%	77%	56%	71%	70%	79%	71%	34%	
Essenceries selon le volume annuel de ventes (essence)	moins de 1 ML	Nbr	7	32	10	7	10	3	9	39	568
		%	41%	48%	59%	44%	48%	30%	47%	47%	20%
	1 à moins de 2 ML	Nbr	7	20	5	4	8	3	7	27	595
		%	41%	30%	29%	25%	38%	30%	37%	33%	22%
	2 à moins de 3 ML	Nbr	2	10	1	3	2	3	3	12	576
		%	12%	15%	6%	19%	10%	30%	16%	14%	21%
	3 à moins de 4 ML	Nbr	1	4	1	2	1	1	-	5	386
		%	6%	6%	6%	13%	5%	10%	-	6%	14%
	4 et plus ML	Nbr	-	-	-	-	-	-	-	-	639
		%	-	-	-	-	-	-	-	-	23%
Volume annuel de ventes (essence) (ML)	Total	22	81	17	24	25	15	23	103	8 030	
	Par essencerie	1.3	1.2	1	1.5	1.2	1.5	1.2	1.2	2.9	

Notes :

1. Non mutuellement exclusif. Les essenceries avec service mixte sont comptabilisées plus que une fois.
2. Excluant ville de Gaspé et Municipalités hors MRC (Îles-de-la-Madeleine).
3. Excluant les Municipalités hors MRC (Îles-de-la-Madeleine).
4. Excluant les régions Nord du Québec et Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine.

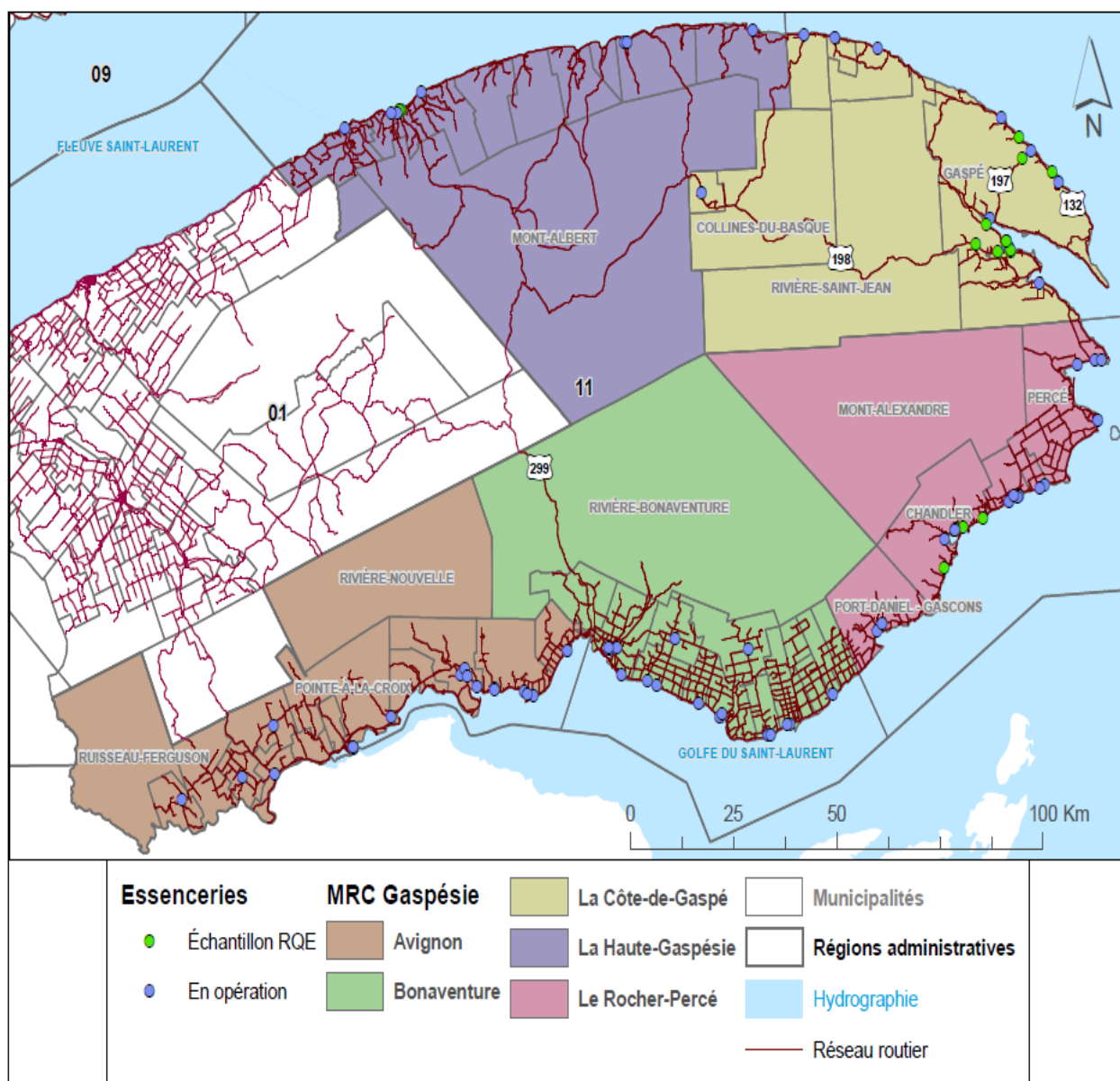
Source : Régie de l'énergie, Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec en 2016.

Dans la Ville de Gaspé, plus particulièrement, le volume annuel de ventes d'essence pour les 17 essenceries en service au 31 décembre 2016 totalise 22 ML, ce qui représente 21 % des volumes totaux vendus en Gaspésie. En matière de volumes moyens vendus, la MRC La Côte-de-Gaspé, dont fait partie la Ville de Gaspé, est la plus significative dans la région de Gaspésie (excluant les Îles-de-la-Madeleine).

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec¹⁴, la clientèle du marché gaspésien, en matière de nombre de camions légers immatriculés a augmenté de 105 % entre 2010 et 2018, ce qui en fait un secteur où la consommation d'essence est très importante.

¹⁴ Institut de la statistique du Québec : [Nombre de véhicules en circulation selon le type d'utilisation, le type de véhicule et l'âge du véhicule, Québec et régions administratives.](#)

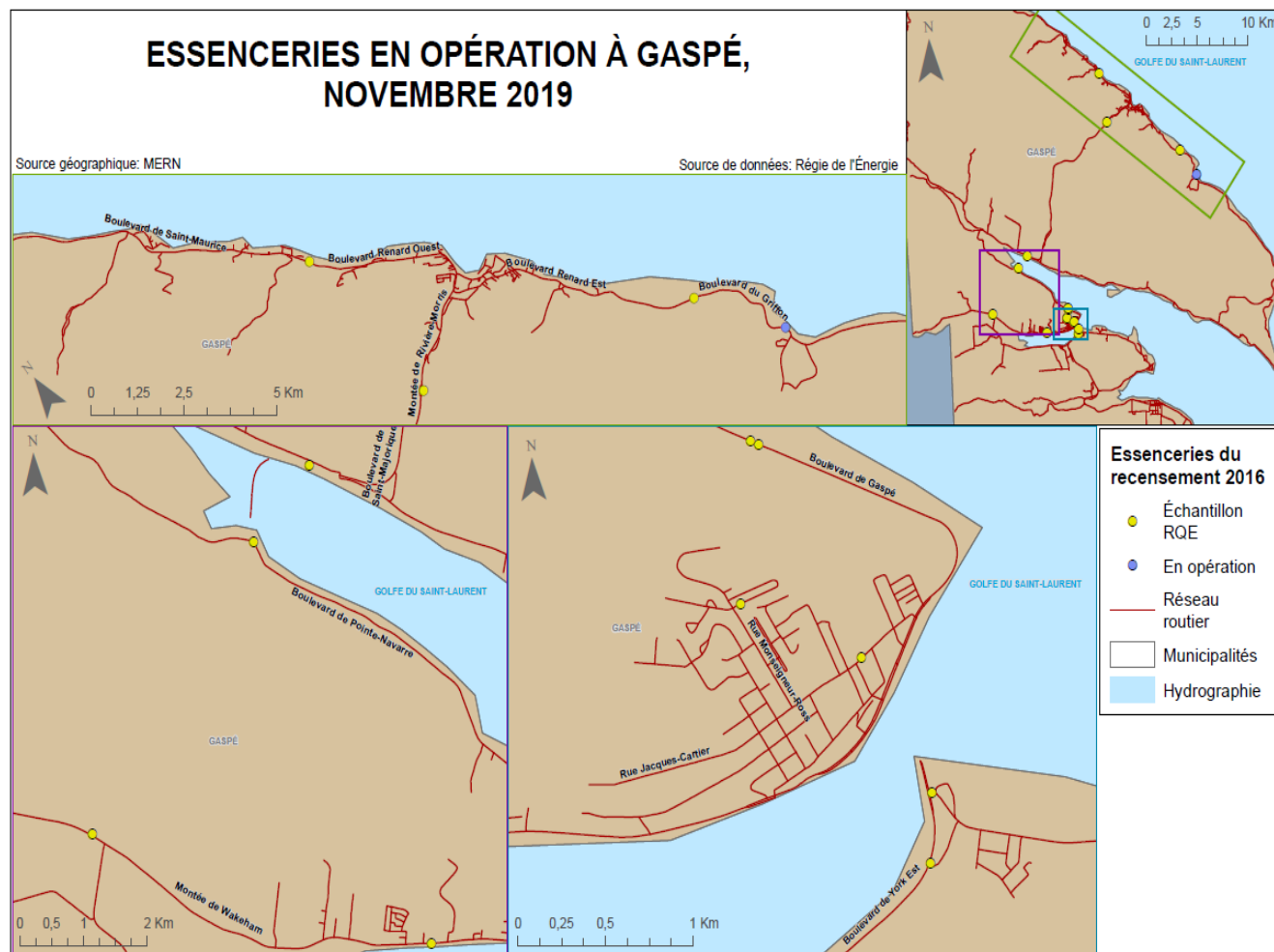
Carte 1 : Répartition des essenceries en Gaspésie par MRC (recensement 2016 et échantillon quotidien)



Source : Régie de l'énergie

La région de Gaspésie se trouve dans une zone éloignée des marchés compétitifs en matière des stations-service (comme Montréal et Québec) et des raffineries de Lévis et Montréal. Il est intéressant d'observer la situation géographique des essenceries, qui longent le fleuve St-Laurent et la route 132, principale artère du secteur.

Carte 2 : Répartition des essenceries ville de Gaspé (recensement 2016 et échantillon quotidien)



Source : Régie de l'énergie

6. Comparaison des prix avec ceux d'une région similaire

Lorsqu'il s'agit de comprendre les fluctuations de prix dans un secteur, la comparaison avec un marché similaire peut s'avérer très utile. En ce qui concerne la région de la Gaspésie, les statistiques obtenues par la Régie dans son recensement 2016¹⁵ lui permettent de sélectionner la région de la Côte-Nord comme base de comparaison, compte tenu de la similarité de certains aspects de ces deux marchés.

¹⁵ [Portrait du marché québécois de la vente au détail - Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2016.](#)

Tableau 4 : Portrait du marché de la région de la Gaspésie et la région Côte-Nord 2016

		Total Gaspésie ²	Côte-Nord
Nombre total d'essenceries		83	83
Nombre d'essencerie par 5000 habitants		5.4	5
Modèle commercial ¹	Atelier mécanique	32 39%	9 11%
	Dépanneur	51 61%	56 67%
	Site en achat de carburant	64 77%	56 67%
	Site avec carburant en consigne	12 14%	18 22%
	Libre-service	32 39%	59 71%
	Avec service	50 60%	24 29%
	Non-affilié à un centre de prix	59 71%	47 57%
	Essenceries selon le volume annuel de ventes d'essence	moins de 1 ML	39 47%
1 à moins de 2 ML		27 33%	17 21%
2 à moins de 3 ML		12 14%	16 19%
3 à moins de 4 ML		5 6%	7 8%
4 à moins de 5 ML		- -	2 2%
Volume annuel de ventes d'essence (ML)		Total	103
	Par essencerie	1.2	1.4

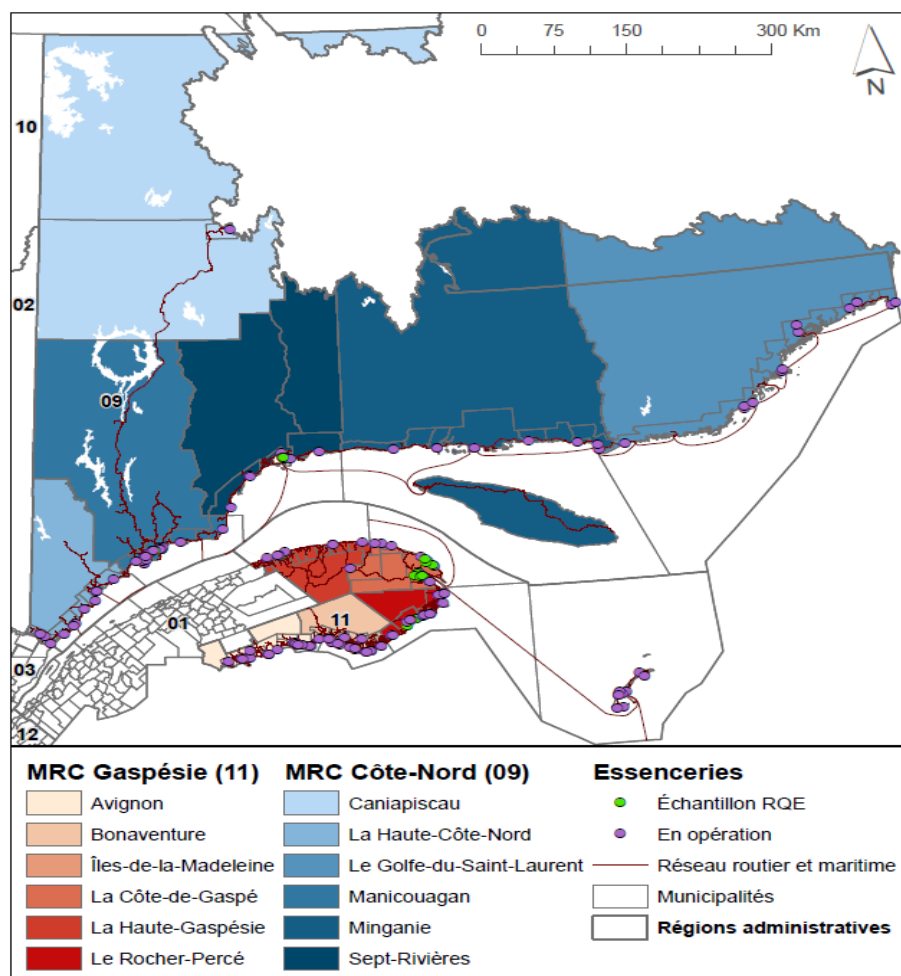
Notes :

1. Non mutuellement exclusif. Les essenceries avec service mixte sont comptabilisées plus que une fois.
2. Excluant les Municipalités hors MRC (Îles-de-la-Madeleine).

Source : Régie de l'énergie, « Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel – Recensement des essenceries en opération au Québec en 2016 »

Pour ces deux marchés, non seulement le nombre d'essenceries total est identique, mais le nombre d'essenceries avec un volume annuel de vente de moins de 1 ML est presque le même. Par ailleurs, dans les deux cas, les essenceries bordent le fleuve Saint-Laurent.

Carte 3 : Répartition des essenceries Gaspésie et Côte Nord (recensement 2016 et échantillon quotidien)



Source : Régie de l'énergie

Par ailleurs, le coût minimum de transport et le niveau de rabais de taxes sont similaires, si ce n'est que la majoration de la taxe TCP ne s'applique pas pour la Côte-Nord. Par contre, les PME des deux régions diffèrent légèrement, même si les prix affichés moyens de l'essence des cinq dernières années sont de même niveau et que les écarts hors taxes moyens sont élevés.

Tableau 5 : Prix affichés, PME et écarts hors taxes Moyennes 2014 à 2019, en ¢/litre

(¢/litre)	Total Gaspésie ²	Côte-Nord
Coût minimum de transport	3.43	3.30
Rabais de la taxe TCP	-4.65	-4.65
Majorations de la taxe TCP	1.00	0.00
Prix affichés moyens	121.7	121.2
PME moyens	111.3	109.9
Écarts hors taxes moyens	9.0	9.8

Source : Régie de l'énergie

7. Conclusion

Les prix affichés de l'essence dans la région de la Gaspésie sont supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec, plus particulièrement depuis le début de 2019. Les PME étant de niveaux similaires, les marges de détail sont la principale cause de cette différence, atteignant une moyenne de 9,4 ¢/litre en 2019, comparativement à 4,8 ¢/litre pour l'ensemble du Québec.

Entre 2014 et 2019, la région de la Gaspésie est, dans 19 % des cas, la région affichant le prix de l'essence le plus élevé au Québec. Pour l'année en cours, ce pourcentage s'élève à 34 %.

La Régie note que, depuis le début du mois de novembre 2019, le prix de l'essence de la région de la Gaspésie a diminué, suivant la tendance observée dans plusieurs autres régions. Ce mouvement à la baisse semble avoir débuté au moment de l'initiation de l'exercice de surveillance accrue par la Régie des prix de l'essence en Gaspésie.

Par ailleurs, l'accroissement de l'échantillon des essenceries de la Ville de Gaspé pour le RQE et pour le Bulletin a permis à la Régie de constater une diminution des prix affichés de l'essence dans ce secteur depuis le début du mois de novembre 2019. Cependant, une diminution des prix de l'essence a également été constatée pour les autres régions du Québec pour la même période, si bien qu'il est impossible pour la Régie de confirmer que c'est grâce à la mise en place d'une surveillance accrue pour ce secteur que les prix de l'essence ont diminué.

Après avoir examiné les différentes composantes de prix, tels que le coût minimum de transport et les taxes, la Régie constate qu'au net, le coût d'acquisition de l'essence calculé pour la région de la Gaspésie ne présente aucune différence significative par rapport à celui du reste du Québec. Ceci dit, la Régie constate des différences plus notables du côté des modèles commerciaux des essenceries. Ainsi, il y a 3 fois plus d'essenceries en Gaspésie pour 5 000 habitants que pour l'ensemble du Québec. La majorité de ces essenceries sont indépendantes et déterminent leur prix selon le cours du marché local de la région. Il convient également de noter que 47 % des essenceries en opération sont à faible volume et ne vendent en moyenne que 1,2 ML d'essence par année.

À la lumière des données disponibles, la Régie constate que les prix de l'essence sont plus élevés dans la région de la Gaspésie en comparaison à l'ensemble du Québec et que cette région présente un profil de marché similaire à celui de la Côte-Nord. Cependant, la Régie ne peut conclure que les prix plus élevés de l'essence dans la région de la Gaspésie sont occasionnés par des paramètres spécifiques établissant des coûts d'acquisition nettement plus élevés que dans le reste de la province. Le marché de la Gaspésie dispose d'une offre de service abondante et d'essenceries majoritairement indépendantes qui appliquent des marges de détail supérieures à celles de l'ensemble des autres régions du Québec.

Annexe 1 – Copie des résolutions et des demandes reçues



129, boul. René-Lévesque Ouest Tél. : 418 689.4313
Bureau 101, Chandler (Québec) Téléc. : 418 689.5807
G0C 1K0 www.mrcrocherperce.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 9 OCTOBRE 2019, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME NADIA MINASSIAN, PRÉFÈTE, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M ^{me} Louise Langlois, maire	Ville de Chandler
M. Gino Cyr, maire	Mun. de Grande-Rivière
M. Henri Grenier, maire	Mun. Port-Daniel-Gascons

Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Percé

M. Mario Grenier, directeur général & secrétaire-trésorier

Est absente

M^{me} Christine Roussy, directrice générale adj. / sec.-trés. adj. & aménagiste

RÉSOLUTION NUMÉRO 19-10-192-Q

PRIX DE L'ESSENCE EN GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT le fait que le prix de l'essence en Gaspésie est continuellement beaucoup plus cher que le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;

CONSIDÉRANT que, selon les données de la Régie de l'Énergie du Québec, la Gaspésie est la 2^e région au Québec (après le Nord-du-Québec) où l'essence est la plus chère par rapport au prix minimum estimé par région;

CONSIDÉRANT les données suivantes de la Régie de l'Énergie du Québec à propos de l'écart de prix entre celui affiché en moyenne à la pompe et le prix minimum estimé par la Régie :

- Semaine du 26 août 2019 : 15.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 19 août 2019 : 16.4 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 12 août 2019 : 18.5 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 5 août 2019 : 12.6 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 29 juillet 2019 : 13.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 22 juillet 2019 : 13.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 15 juillet 2019 : 8.3 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 8 juillet 2019 : 12.1 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 1^{er} juillet 2019 : 11.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 24 juin 2019 : 13.0 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 17 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 10 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 3 juin 2019 : 9.5 ¢/l plus cher que le PME;

CONSIDÉRANT que, contrairement à la croyance populaire, le coût des transports ne peut, à lui seul, justifier un tel écart avec les autres régions du Québec, ce paramètre étant déjà inclus dans le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;

../2

Résolution numéro 19-10-192-O

.2.

Le 9 octobre 2019

CONSIDÉRANT que cette situation est néfaste pour les citoyens de la région, pour le milieu des affaires et pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT que le prix de l'essence dans la région est carrément inéquitable versus les autres régions du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT que des situations de cartel ont déjà été recensées dans les régions de Sherbrooke, Thetford Mines et de Victoriaville;

CONSIDÉRANT le positionnement adopté par le Conseil municipal de la Ville de Gaspé le 16 septembre 2019, sa demande d'enquête au Bureau de la Concurrence du Canada, sa demande de surveillance accrue à la Régie de l'Énergie du Québec et sa demande de support à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA);

CONSIDÉRANT que les élus de la région de Charlevoix viennent d'entreprendre eux aussi une démarche similaire;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé ne souhaite en aucun temps s'attaquer aux détaillants de la région, qui ne sont que des intermédiaires entre les compagnies pétrolières, leurs grossistes et ultimement les consommateurs;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir des élus municipaux de représenter la population qu'ils desservent et, en ce sens, de signaler ce genre de problématique aux autorités concernées;

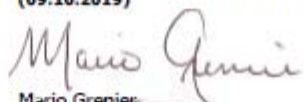
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé joigne sa voix à celle du Conseil municipal de la Ville de Gaspé :

- en demandant au Bureau de la Concurrence du Canada de faire enquête sur le prix de l'essence en Gaspésie, qui est continuellement beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, autant de manière relative que de manière absolue;
- en demandant à la Régie de l'Énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec; et
- en demandant à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA) d'étudier la situation des prix de l'essence en Gaspésie et, le cas échéant, d'entreprendre toute action requise pour que la situation soit plus acceptable pour les consommateurs de la région.

(S) NADIA MINASSIAN, PRÉFÈTE
(S) MARIO GRENIER, DG

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉE à Chandler, ce neuvième jour
d'octobre de l'an deux mille dix-neuf
(09.10.2019)



Mario Grenier
Directeur général & secrétaire-trésorier



www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

Le 15 octobre 2019

Monsieur Jocelyn Dumas
Régisseur et président
Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55, Montréal (Québec) H4Z 1A2

Régie de l'Énergie

23 OCT. 2019

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

OBJET : Demande d'une surveillance accrue de la Régie de l'énergie

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une résolution adoptée unanimement par le conseil municipal de la Ville de Gaspé demandant, entre autres, une surveillance accrue de la part de la Régie de l'énergie du Québec quant au prix trop élevé de l'essence en Gaspésie, tout particulièrement à Gaspé.

Vous trouverez également une revue de presse recensant les articles parus à la suite de la demande d'enquête adoptée par la Ville de Gaspé. Soyez également informé que plusieurs MRC et municipalités de la région ont adopté ou feront adopter des résolutions semblables durant les prochaines semaines.

Nous vous invitons à surveiller de façon plus accrue les prix de l'essence en Gaspésie, en regard des observations qui vous sont transmises dans la résolution adoptée par le conseil municipal de Gaspé.

Le maire de Gaspé,

Daniel Côté

- p. j. Revue de presse
Résolution adoptée par la Ville de Gaspé
Communiqué de presse diffusé par la Ville de Gaspé
- c. c. Nadia Minassian, Présidente, Regroupement des MRC de la Gaspésie
Association pour la protection des automobilistes
Mégarne Perry-Melançon, Députée de Gaspé
Sylvain Roy, Député de Bonaventure
Diane Lebouthillier, Députée de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

DIRECTION GÉNÉRALE
LE CABINET DU MAIRE
Tél. : 418 368-2104, poste 8503
Télec. : 418 368-8532
direction.generale@ville.gaspe.qc.ca

DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
Tél. : 418 368-2104, poste 8520
Télec. : 418 368-8532
dev.economique@ville.gaspe.qc.ca

LOISIRS ET CULTURE
Tél. : 418 368-2104, poste 8523
Télec. : 418 368-8532
loisirs@ville.gaspe.qc.ca

RESSOURCES HUMAINES
Tél. : 418 368-2104, poste 8500
Télec. : 418 368-8532
ress.humaines@ville.gaspe.qc.ca

COMMUNICATIONS
Tél. : 418 368-2104, poste 8602
Télec. : 418 368-8532
communications@ville.gaspe.qc.ca



Gaspé, le 16 octobre 2019

Régie de l'Énergie du Québec
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Prix de l'essence en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la résolution # 19-144 adoptée par le conseil des maires de la MRC de La Côte-de-Gaspé lors de la réunion régulière du 9 octobre 2019.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

BB/md



Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général

p. j.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE GRANDE-VALLÉE, LE MERCREDI 9 OCTOBRE 2019 À 17 H

RÉSOLUTION 19-144 : PRIX DE L'ESSENCE EN GASPÉSIE ET AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

- CONSIDÉRANT** le fait que le prix de l'essence en Gaspésie est continuellement beaucoup plus cher que le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;
- CONSIDÉRANT** que, selon les données de la Régie de l'Énergie du Québec, la Gaspésie est la 2^e région au Québec (après le Nord-du-Québec) où l'essence est la plus chère par rapport au prix minimum estimé par région;
- CONSIDÉRANT** les données suivantes de la Régie de l'Énergie du Québec à propos de l'écart de prix entre celui affiché en moyenne à la pompe et le prix minimum estimé (PME) par la Régie :
- Semaine du 26 août 2019 : 15.8 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 19 août 2019 : 16.4 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 12 août 2019 : 18.5 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 5 août 2019 : 12.6 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 29 juillet 2019 : 13.9 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 22 juillet 2019 : 13.8 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 15 juillet 2019 : 8.3 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 8 juillet 2019 : 12.1 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 1er juillet 2019 : 11.8 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 24 juin 2019 : 13.0 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 17 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 10 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
 - Semaine du 3 juin 2019 : 9.5 ¢/l plus cher que le PME;
- CONSIDÉRANT** que, contrairement à la croyance populaire, le coût des transports ne peut, à lui seul, justifier un tel écart avec les autres régions du Québec, ce paramètre étant déjà inclus dans le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;
- CONSIDÉRANT** que cette situation est néfaste pour les citoyens de la région, pour le milieu des affaires et pour la clientèle touristique;

- CONSIDÉRANT que le prix de l'essence dans la région est carrément inéquitable versus les autres régions du Québec et du Canada;
- CONSIDÉRANT que des situations de cartel ont déjà été recensées dans les régions de Sherbrooke, Thetford Mines et de Victoriaville;
- CONSIDÉRANT le positionnement adopté par le Conseil municipal de la Ville de Gaspé le 16 septembre 2019, sa demande d'enquête au Bureau de la Concurrence du Canada, sa demande de surveillance accrue à la Régie de l'Énergie du Québec et sa demande de support à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA);
- CONSIDÉRANT que les élus de la région de Charlevoix viennent d'entreprendre eux aussi une démarche similaire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé ne souhaite en aucun temps s'attaquer aux détaillants de la région, qui ne sont que des intermédiaires entre les compagnies pétrolières, leurs grossistes et ultimement les consommateurs;
- CONSIDÉRANT qu'il est du devoir des élus municipaux de représenter la population qu'ils desservent et, en ce sens, de signaler ce genre de problématique aux autorités concernées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délsca Ritchie Roussy

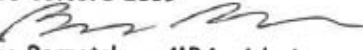
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé joint sa voix à celle du Conseil municipal de la Ville de Gaspé :

- en demandant au Bureau de la Concurrence du Canada de faire enquête sur le prix de l'essence en Gaspésie, qui est continuellement beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, autant de manière relative que de manière absolue;
- en demandant à la Régie de l'Énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec; et
- en demandant à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA) d'étudier la situation des prix de l'essence en Gaspésie et, le cas échéant, d'entreprendre toute action requise pour que la situation soit plus acceptable pour les consommateurs de la région.

Copie certifiée conforme
(sous réserve de son approbation)

Ce 16 octobre 2019

Par 
Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général



51, rue Notre-Dame, C.P. 310
 New Carlisle (Qc) G0C 1Z0
 Tél. : 418 752-6601 Téléc. : 418 752-6657
 Adresse électronique : info@mrcbonaventure.com

TRANSMISSION DE DOCUMENT
Courriel & télécopieur

Destinataires :		Date : Le 17 octobre 2019
Régie de l'Énergie du Québec c.c. Bureau de la Concurrence du Canada Association pour la protection des Automobiles (APA)		
Objet : Résolution _2019-10-146 Prix de l'essence en Gaspésie -Îles-de-la-Madeleine		
Expéditeur (trice) : Anne-Marie Flowers Directrice générale et secrétaire-trésorière		
À titre d'information Comme convenu Donner suite X	Pour approbation Pour discussion Prendre note et conserver	Retourner avec vos commentaires Signer et retourner Autre
Message : Bonjour, Vous trouverez ci-joint un extrait du procès verbal de la séance extraordinaire "dite spéciale" du Conseil de la MRC de Bonaventure qui s'est tenue le 16 octobre 2019 au Centre Communautaire Jean-Guy-Poirier à St-Siméon. Pourriez-vous me confirmer soit par courriel ou télécopieur si vous avez bien recue cette résolution. Merci		

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire " dite spéciale " du conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 16 octobre 2019 au centre communautaire de St-Siméon sous la présidence du préfet, monsieur Éric Dubé et à laquelle étaient présents:

Colette Dow	Maire	Shigawake
Genade Grenier	Maire	St-Godefroi
Linda MacWhirter	Maire	Hope Town
Hazen Whittom	Maire	Canton de Hope
Régent Bastien	Maire	Paspébiac
Stephen Chatterton	Maire	New Carlisle
Roch Audet	Maire	Bonaventure
Denis Gauthier	Maire	St-Siméon
Jean-Francois Nellis	Maire suppléant	Caplan
Gérard Porlier	Maire	St-Alphonse
Gaétan Boudreau	Maire	Cascapédia-St-Jules

ainsi que madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière

Absents: Monsieur Marie-Louis Bourdages, maire de St-Elzéar

RÉSOLUTION 2019-10-146 Prix de l'essence en Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT le fait que le prix de l'essence en Gaspésie est continuellement beaucoup plus cher que le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de la Régie de l'Énergie du Québec, la Gaspésie est le 2^{ème} région au Québec (après le Nord-du-Québec) où l'essence est la plus chère par rapport au prix minimum estimé par région;

- Semaine du 26 août 2019: 15.8¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 19 août 2019: 16.4¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 12 août 2019: 18.5¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 5 août 2019: 12.6¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 29 juillet 2019: 13.9¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 22 juillet 2019: 13.8¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 15 juillet 2019: 8.3¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 8 juillet 2019: 12.1¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 1^{er} juillet 2019: 11.8¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 24 juin 2019: 13.0¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 17 juin 2019: 14.9¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 10 juin 2019: 14.9¢/L plus cher que le PME;
- Semaine du 3 juin 2019: 9.5¢/L plus cher que le PME;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à la croyance populaire, le coût des transports ne peut, à lui seul, justifier un tel écart avec les autres régions du Québec, ce paramètre étant déjà inclus dans le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est néfaste pour les citoyens de la région, pour le milieu des affaires et pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence dans la région est carrément inéquitable versus les autres régions du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QUE des situations de cartel ont déjà été recensées dans les régions de Sherbrooke, Thetford Mines et de Victoriaville;

CONSIDÉRANT le positionnement adopté par le Conseil municipal de la Ville de Gaspé le 16 septembre 2019, sa demande d'enquête au Bureau de la Concurrence du Canada, sa demande de surveillance accrue à la Régie de l'Énergie du Québec et sa demande de support à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA);

CONSIDÉRANT que les élus de la région de Charlevoix viennent d'entreprendre eux aussi une démarche similaire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure ne souhaite en aucun temps s'attaquer aux détaillants de la région, qui ne sont que des intermédiaires entre les compagnies pétrolières, leurs grossistes et ultimement les consommateurs;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir des élus municipaux de représenter la population qu'ils desservent et, en ce sens, de signaler ce genre de problématique aux autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure joigne sa voix à celle du Conseil municipal de la Ville de Gaspé:

- en demandant au Bureau de la Concurrence du Canada de faire enquête sur le prix de l'essence en Gaspésie, qui est continuellement beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, autant de manière relative que de manière absolue;
- en demandant à la Régie de l'Énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec; et
- en demandant à l'Association pour la Protection des Automobiles (APA) d'étudier la situation des prix de l'essence en Gaspésie et, le cas échéant, d'entreprendre toute action requise pour que la situation soit plus acceptable pour les consommateurs de la région.

CERTIFIÉE COPIE CONFORME
(sous réserve de son approbation)
NEW CARLISLE, LE 17 OCTOBRE 2019



ANNE-MARIE FLOWERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

MRC de La Haute-Gaspésie
464, boulevard Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Téléphone : 418-763-7791
Télécopieur : 418-763-7737
Adresse électronique : mrc.haute-gaspésie@globetrotter.net
Site Internet : www.hautegaspésie.com

MUNICIPALITÉS

Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Motte, Marsou, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis, Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le quinzième jour d'octobre deux mille dix-neuf, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10875-10-2019

Prix de l'essence en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT le fait que le prix de l'essence en Gaspésie est continuellement beaucoup plus cher que le prix minimum estimé par la Régie de l'énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de la Régie de l'énergie du Québec, la Gaspésie est la 2^e région au Québec (après le Nord-du-Québec) où l'essence est la plus chère par rapport au prix minimum estimé par région;

CONSIDÉRANT les données suivantes de la Régie de l'énergie du Québec à propos de l'écart de prix entre celui affiché en moyenne à la pompe et le prix minimum estimé par la Régie :

- Semaine du 26 août 2019 : 15,8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 19 août 2019 : 16,4 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 12 août 2019 : 18,5 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 5 août 2019 : 12,6 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 29 juillet 2019 : 13,9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 22 juillet 2019 : 13,8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 15 juillet 2019 : 8,3 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 8 juillet 2019 : 12,1 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 1er juillet 2019 : 11,8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 24 juin 2019 : 13,0 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 17 juin 2019 : 14,9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 10 juin 2019 : 14,9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 3 juin 2019 : 9,5 ¢/l plus cher que le PME;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à la croyance populaire, le coût des transports ne peut, à lui seul, justifier un tel écart avec les autres régions du Québec, ce paramètre étant déjà inclus dans le prix minimum estimé par la Régie de l'énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est néfaste pour les citoyens de la région, pour le milieu des affaires et pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence dans la région est carrément inéquitable versus les autres régions du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QUE des situations de cartel ont déjà été recensées dans les régions de Sherbrooke, Thetford Mines et de Victoriaville;

CONSIDÉRANT le positionnement adopté par le conseil municipal de la ville de Gaspé le 16 septembre 2019, sa demande d'enquête au Bureau de la concurrence du Canada, sa demande de surveillance accrue à la Régie de l'énergie du Québec et sa demande de support à l'Association pour la protection des automobilistes (APA);

CONSIDÉRANT QUE les élus de la région de Charlevoix viennent d'entreprendre eux aussi une démarche similaire;

Suite ... *RÉSOLUTION NUMÉRO 10875-10-2019*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie ne souhaite en aucun temps s'attaquer aux détaillants de la région, qui ne sont que des intermédiaires entre les compagnies pétrolières, leurs grossistes et ultimement les consommateurs;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir des élus municipaux de représenter la population qu'ils desservent et, en ce sens, de signaler ce genre de problématique aux autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE joigne sa voix à celle du conseil municipal de la ville de Gaspé :

1. en demandant au Bureau de la concurrence du Canada de faire enquête sur le prix de l'essence en Gaspésie, qui est continuellement beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, autant de manière relative que de manière absolue;
2. en demandant à la Régie de l'énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec; et
3. en demandant à l'Association pour la protection des automobilistes (APA) d'étudier la situation des prix de l'essence en Gaspésie et, le cas échéant, d'entreprendre toute action requise pour que la situation soit plus acceptable pour les consommateurs de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) ALLEN CORMIER, PRÉFET
(S) SÉBASTIEN LÉVESQUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Copie certifiée conforme
(sous réserve de son approbation)
À Sainte-Anne-des-Monts
Ce 15^e jour de novembre 2019*

Le directeur général et secrétaire-trésorier,


Sébastien Lévesque

Destinataire (s) : - Bureau de la concurrence du Canada
- Régie de l'énergie du Québec
- Association pour la protection des automobilistes
- Ville de Gaspé

c.c. : - M. Allen Cormier, préfet, MRC HG
- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secr.-trés., MRC HG



Administration municipale
111, avenue de l'Église
Saint-Siméon (Québec) G0C 3A0

PAR COURRIEL

Saint-Siméon, le 19 novembre 2019

Régie de l'énergie du Québec
800, rue du Square-Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A1

Objet : Prix de l'essence en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Madame,
Monsieur,

La présente concerne les inquiétudes du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon face au dossier cité en rubrique.

Nous joignons à cette lettre la résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon lors de l'assemblée publique tenue le 4 novembre dernier. Par cette résolution, le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon joint sa voix à celle du Conseil municipal de la Ville de Gaspé et demande à la Régie de l'énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention portée à notre requête et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Denis Gauthier
Maire

p. j. Résolution numéro 2019-11-04-16

Le choix d'une qualité de vie

Téléphone 418 534-2155
Télécopieur 418 534-3830
Courriel administration@stsimeon.ca
www.stsimeon.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 4 NOVEMBRE 2019 À 20 HEURES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Pierre Sarrazin, Richard Bourdages, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absent : Le conseiller Pier-Olivier Bujold.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019-11-04-16 Prix de l'essence en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT le fait que le prix de l'essence en Gaspésie est continuellement beaucoup plus cher que le prix minimum estimé par la Régie de l'énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de la Régie de l'énergie du Québec, la Gaspésie est la 2^e région au Québec (après le Nord-du-Québec) où l'essence est la plus chère par rapport au prix minimum estimé par région;

CONSIDÉRANT les données suivantes de la Régie de l'énergie du Québec à propos de l'écart de prix entre celui affiché en moyenne à la pompe et le prix minimum estimé par la Régie :

- Semaine du 26 août 2019 : 15,8 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 19 août 2019 : 16,4 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 12 août 2019 : 18,5 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 5 août 2019 : 12,6 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 29 juillet 2019 : 13,9 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 22 juillet 2019 : 13,8 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 15 juillet 2019 : 8,3 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 8 juillet 2019 : 12,1 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 1^{er} juillet 2019 : 11,8 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 24 juin 2019 : 13,0 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 17 juin 2019 : 14,9 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 10 juin 2019 : 14,9 ¢/l plus cher que le PME
- Semaine du 3 juin 2019 : 9,5 ¢/l plus cher que le PME

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à la croyance populaire, le coût des transports ne peut, à lui seul, justifier un tel écart avec les autres régions du Québec, ce paramètre étant déjà inclus dans le prix minimum estimé par la Régie de l'énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est néfaste pour les citoyens de la région, pour le milieu des affaires et pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence dans la région est carrément inéquitable versus les autres régions du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QUE des situations de cartel ont déjà été recensées dans les villes de Sherbrooke, Thetford Mines et de Victoriaville;

CONSIDÉRANT le positionnement adopté par le Conseil municipal de la Ville de Gaspé le 16 septembre 2019, sa demande d'enquête au Bureau de la Concurrence du Canada, sa demande de surveillance accrue à la Régie de l'énergie du Québec et sa demande de support à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA);

CONSIDÉRANT QUE les élus de la région de Charlevoix viennent d'entreprendre eux aussi une démarche similaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon ne souhaite en aucun temps s'attaquer aux détaillants de la région, qui ne sont que des intermédiaires entre les compagnies pétrolières, leurs grossistes et ultimement les consommateurs;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir des élus municipaux de représenter la population qu'ils desservent et, en ce sens, de signaler ce genre de problématique aux autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon joigne sa voix à celle du Conseil municipal de Gaspé :

- en demandant au Bureau de la Concurrence du Canada de faire enquête sur le prix de l'essence en Gaspésie, qui est continuellement beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, autant de manière relative que de manière absolue;
- en demandant à la Régie de l'énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec;
- en demandant à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA) d'étudier la situation des prix de l'essence en Gaspésie et, le cas échéant, d'entreprendre toute action requise pour que la situation soit plus acceptable pour les consommateurs de la région.

Adopté à Saint-Siméon, ce 4 novembre 2019.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)


NATHALIE ARSENAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE



Le 7 novembre 2019

Régie de l'Énergie du Québec
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Madame,
Monsieur,

Lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 4 novembre dernier, le conseil municipal a adopté la résolution 19-11-589 concernant le coût de l'essence en Gaspésie qui est continuellement plus dispendieux que le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec.

Nous joignons à la présente une copie conforme de cette résolution.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Samantha Leblanc
Secrétaire administrative

SL/

Pièce jointe (résolution)

Ville de Carleton-sur-Mer

629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0
Téléphone : 418 364-7073 • Télécopieur : 418 364-7314 • www.carletonsurmer.com



COPIE DE RÉSOLUTION

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 4 novembre 2019, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent.

Étaient présents : M. Steven Parent, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. David Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère
Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

**RESOLUTION 19-11-589
Coût de l'essence en Gaspésie**

CONSIDÉRANT le fait que le prix de l'essence en Gaspésie est continuellement beaucoup plus cher que le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de la Régie de l'Énergie du Québec, la Gaspésie est la 2e région au Québec (après le Nord-du-Québec) où l'essence est la plus chère par rapport au prix minimum estimé par région;

CONSIDÉRANT les données suivantes de la Régie de l'Énergie du Québec à propos de l'écart de prix entre celui affiché en moyenne à la pompe et le prix minimum estimé (PME) par la Régie :

- Semaine du 26 août 2019 : 15.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 19 août 2019 : 16.4 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 12 août 2019 : 18.5 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 5 août 2019 : 12.6 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 29 juillet 2019 : 13.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 22 juillet 2019 : 13.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 15 juillet 2019 : 8.3 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 8 juillet 2019 : 12.1 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 1er juillet 2019 : 11.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 24 juin 2019 : 13.0 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 17 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 10 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 3 juin 2019 : 9.5 ¢/l plus cher que le PME;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à la croyance populaire, le coût des transports ne peut, à lui seul, justifier un tel écart avec les autres régions du Québec, ce paramètre étant déjà inclus dans le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est néfaste pour les citoyens de la région, pour le milieu des affaires et pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence dans la région est carrément inéquitable versus les autres régions du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QUE des situations de cartel ont déjà été recensées dans les régions de Sherbrooke, Thetford Mines et de Victoriaville;



COPIE DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT le positionnement adopté par le Conseil municipal de la Ville de Gaspé le 16 septembre 2019, sa demande d'enquête au Bureau de la Concurrence du Canada, sa demande de surveillance accrue à la Régie de l'Énergie du Québec et sa demande de support à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA);

CONSIDÉRANT que les élus de la région de Charlevoix viennent d'entreprendre eux aussi une démarche similaire;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des MRC de la Gaspésie ne souhaite en aucun temps s'attaquer aux détaillants de la région, qui ne sont que des intermédiaires entre les compagnies pétrolières, leurs grossistes et ultimement les consommateurs;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir des élus municipaux de représenter la population qu'ils desservent et, en ce sens, de signaler ce genre de problématique aux autorités concernées;
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

EN demandant au bureau de la concurrence du Canada de faire enquête sur le prix de l'essence en Gaspésie, qui est continuellement beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, autant de manière relative que de manière absolue;

EN demandant à la régie de l'énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec;

EN demandant à l'association pour la protection des automobilistes (APA) d'étudier la situation des prix de l'essence en Gaspésie et, le cas échéant, d'entreprendre toute action requise pour que la situation soit plus acceptable pour les consommateurs de la région.

Copie certifiée conforme
Le 6 novembre 2019

Antoine Audet
Directeur général et greffier